



## DELIBERATION N°2024/12/142 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### OBJET

### Décision modificative n°2 - Budget principal

Séance du 11 décembre 2024  
Date de convocation : 5 décembre 2024  
Membres en exercice : 37  
23 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### Présents

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT, 1<sup>er</sup> Membre délégué, Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Véronique BENEZET, Carole CALBA, Annick CHOPARD, Laurence EMMANUELLI, Martine KUFFER, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, André MEGIAS, Jean-Louis MEIZONNET, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### Absents ayant donné procuration

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à André BRUNDU
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Madame Véronique VAUTRIN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Nadia BELAOUNI a donné procuration à Christiane ESPUCHE
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Joël TENA
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Jean DENAT

### Absents

Christophe TICHET – Jean-Louis MEIZONNET

### Absents excusés

Carole CALBA - Sandrine RIOS – Serge GARNIER

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Joël TENA****EXPOSE**

Dans le cadre des écritures d'amortissement de fin d'année et considérant le montant prévisionnel de ces dernières, il convient d'abonder le chapitre 042, en dépenses de fonctionnement, et le chapitre 040, en recettes d'investissement, à hauteur de 30 000 € par décision modificative. Cette hausse sera compensée par la diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Dans le cadre de l'opération de l'aire de lavage et à la suite de la cession des parcelles à l'euro symbolique par la commune d'Aubord, il convient d'intégrer ces parcelles dans le patrimoine de la Communauté de communes à hauteur de leur valeur vénale, soit 2 375 €. L'intégration dans le patrimoine de la Communauté de communes doit se réaliser par opération patrimoniale aux chapitres 041, en dépenses et recettes d'investissement. Considérant l'absence de crédits suffisants aux chapitres 041, il convient d'abonder ces chapitres par décision modificative.

**PROPOSITION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget primitif 2024 du budget principal ;

**Vu** la délibération N° 2024/06/62 du 19 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 du budget principal ;

**Vu** la décision budgétaire n°2024/07/71 du 26 juillet 2024 portant virement de crédits de chapitre à chapitre ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, mutualisations et attribution des fonds de concours » du 25 novembre 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 3 décembre 2024 ;

**Considérant** que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ENTERINER la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération et qui se résume comme ci-dessous :

CHAPITRE	BP 2024/DM 1	INTITULE	MONTANT DM N°2	BP 2024 + DM N°2
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				
011 – Charges à caractère général	8 052 829,87			8 052 829,87
012 – Charges de personnel	8 040 094,09			8 040 094,09
014 – Atténuation de produits	4 736 000,00			4 736 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	2 095 638,09			2 095 638,09
66 – Charges financières	290 000,00			290 000,00
67 – Charges exceptionnelles	1 800,00			1 800,00
68 – Dotations aux provisions et dépréciations	30 000,00			30 000,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION</b>	<b>23 246 362,05</b>			<b>23 246 362,05</b>
042 – Opérations d'ordre transfert entre sections	350 000,00	Compte 6811 - dotation aux amortissements	30 000,00	380 000,00
023 – Virement à la section d'investissement	2 684 644,71		- 30 000,00	2 654 644,71
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION</b>	<b>3 034 644,71</b>		<b>0</b>	<b>3 034 644,71</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>26 281 006,76</b>		<b>0</b>	<b>26 281 006,76</b>

CHAPITRE/OPERATIONS	BP 2024 DM1/Virement 1	INTITULE	MONTANT DM N°2	BP 2024 DM1/Virement 1 + DM N°2
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
TOTAL DES OPERATIONS	7 958 243,73			7 958 243,73
204 – Subventions équipements versées (fonds de concours)	1 392 642,15			1 392 642,15
16 – Emprunts et dettes assimilées	740 000,00			740 000,00
13 – Subventions d'investissement	6 000,00			6 000,00
45 – Chapitres d'opérations pour compte de tiers	51 819,00			51 819,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE LA SECTION</b>	<b>10 151 204,88</b>			<b>10 151 204,88</b>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00			15 000,00
041 – Opérations patrimoniales	70 000,00	2111 – terrains nus	+ 2 375,00	72 375,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION</b>	<b>85 000,00</b>		<b>2 375,00</b>	<b>87 375,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 236 204,88</b>		<b>2 375,00</b>	<b>10 238 579,88</b>

CHAPITRE	BP 2024/DM 1	INTITULE	MONTANT DM N°2	BP 2024/DM 1+ DM N°2
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
13 – Subventions d'investissement	1 572 062,89			1 572 062,89
16 – Emprunts et dettes assimilées	304 420,55			304 420,55
23 – Immobilisations en cours	100 000,00			100 000,00
10 – Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00			200 000,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	2 400 000,00			2 400 000,00
024 – Produits des cessions d'immobilisations	133 100,00			133 100,00
45 – Chapitres d'opérations pour compte de tiers	51 819,00			51 819,00
<b>TOTAL RECETTES REELLES DE LA SECTION</b>	<b>4 761 402,44</b>			<b>4 761 402,44</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 684 644,71		- 30 000,00	2 654 644,71
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	28151 et 281578	+ 30 000,00	380 000,00
041 – Opérations patrimoniales	70 000,00	13241 – subv non transférable	+ 2 375,00	72 375,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE LA SECTION</b>	<b>3 104 644,71</b>		<b>2 375,00</b>	<b>3 107 019,71</b>
R 001 – solde d'exécution positif reporté	2 370 157,73			2 370 157,73
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 236 204,88</b>		<b>2 375,00</b>	<b>10 238 579,88</b>

- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE par 26 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Leila AMROUT + 1 procuration : Bernadette MAUMEJEAN, André MEGIAS + 1 procuration : Jean-Paul FRANC, Jean-Paul GERAUD + 1 procuration : Véronique VAUTRIN), la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)